### COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2016-2017) LE 17 JANVIER 2017

#### 01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de deux représentants de l'Association des professeurs de Lignery (APL).

### 02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 17 JANVIER 2017 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2) Suzanne Gaudette (5) Margot Pagé (9) Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

## AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale
 Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
 MM. André Guérard, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET:

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

M. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

## ABSENCES:

M<sup>me</sup> Isabelle Vermette, commissaire parent, niveau secondaire M. Stéphane Desjardins (8)

### 03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

### C.E.-3629-01-17 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

# 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

### 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

# 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

11.01 Mandat – Équipements informatiques usagés

# 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

### 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3630-01-17

### 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

 Services alimentaires 2016-2019 – Cafétéria – Écoles Laberge et Gabrielle-Roy – Appel d'offres En suivi.

# 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

### 06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

### CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui

stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations

nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui

stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est

approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

## aug la

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

### 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

# 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES 09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, dit ne pas avoir eu de question relativement aux comptes payés pour la période commençant le 4 décembre 2016 et se terminant le 31 décembre 2016.

### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

# 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

#### C.E.-3631-01-17

### 11.01 MANDAT – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

### CONSIDÉRANT

les orientations de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) quant à l'intégration des technologies de l'information;

### **CONSIDÉRANT**

que la participation de la CSDGS à un regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements en lien avec la mesure de mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec (mesure 50760) et en recevoir les allocations;

## CONSIDÉRANT

que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux établissements d'enseignement de réaliser des économies de volume et de temps, en plus de faciliter les processus d'acquisition;

## CONSIDÉRANT

que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres pour l'acquisition d'ordinateurs usagés à la fin janvier 2017 pour une mise en place des contrats en mars 2017;

### CONSIDÉRANT

que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

## **CONSIDÉRANT**

que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze (12) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie, après évaluation, pour un maximum de douze (12) mois additionnels, et ce, à une reprise;

### CONSIDÉRANT

que le CCSR a l'intention de requérir aux articles 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (RCA) et 43 du Règlement sur les contrats des

organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI) lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer une commande à tout soumissionnaire dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au mandat du regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés pour l'acquisition d'ordinateurs usagés et autorise madame Michelle Fournier, directrice générale, à signer pour et au nom de la CSDGS le mandat d'achats et les bons de commande associés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION **SCOLAIRE**
- 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE
- 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE C.E-3632-01-17 À 19 h 04.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322 S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1320\_CEX\1321\_PV\2016-2017\6. 17 janvier 2017 - 1322.doc